Canada : la chanson “Money for nothing” de Dire Straits censurée

14/01/2011 à 14h09



Imaginez-vous que le Conseil canadien des normes de la radiotélévision vient de statuer que la version originale de la chanson *Money for Nothing*, du groupe Dire Straits, devrait être bannie des ondes de la radio canadienne.

Apparemment, il importe peu que la chanson visée date de… 1984. Ou qu’elle ait joué des millions de fois, dans le monde entier, sans susciter plus de passions que le lancement d’une série de timbres du Vatican.

À la suite d’une plainte, le Conseil s’est soudainement rendu compte que les paroles de la chanson contenaient trois fois le mot *faggot* («tapette»). Assez pour justifier sa mise à l’index, 25 ans plus tard.

Dans un rapport de 13 pages, le Conseil rappelle que certains mots ne sont plus «acceptables». Alors il demande à ses membres de diffuser une version «convenablement modifiée» de la chanson. […]

Cyberpresse Canoë

[youtube]http://www.youtube.com/watch?v=GWXDjiKVs2U&feature=fvst[/youtube]